

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

### 18.15 Développement écologiquement durable

CONSIDERANT que l'UICN encourage une approche intégrée de l'utilisation des ressources vivantes et du maintien des écosystèmes naturels;

CONSCIENTE que la Stratégie mondiale de la conservation a établi des lignes directrices pour le développement durable, ce qui a conduit à la formulation de nombreuses stratégies nationales de conservation englobant le concept de développement durable;

NOTANT que l'Australie a entamé un processus visant à définir une stratégie australienne pour le développement écologiquement durable, en encourageant un débat aussi ouvert que possible et en créant des groupes de travail pour traiter les problèmes sectoriels et intersectoriels;

NOTANT EN OUTRE que les objectifs suivants sont fondamentaux pour parvenir au développement écologiquement durable:

- l'amélioration des conditions de vie individuelles et communautaires grâce à un progrès économique ne menaçant pas le bien-être des générations à venir;
- l'instauration d'une équité pour les générations présentes et futures;
- la reconnaissance de la dimension planétaire;
- la protection de la diversité biologique et le maintien des processus et des systèmes écologiques;

NOTANT ENFIN que les moyens de parvenir au développement écologiquement durable comprendront:

- une utilisation plus efficace des ressources et une réduction de la production de déchets;
- des pratiques de gestion et d'utilisation qui renforcent la résistance des systèmes naturels;
- la prise en considération des risques et de l'irréversibilité;
- l'intégration de buts écologiques et sociaux dans les décisions économiques, notamment en garantissant que les atouts écologiques sont estimés à leur juste valeur;

RECONNAISSANT l'importance:

- de la stabilisation à long terme de la population mondiale;
- d'une plus grande participation du public à la prise de décision;
- de l'établissement d'accords institutionnels et de mesures politiques souples et efficaces;

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18<sup>e</sup> session:

1. **PRIE INSTAMMENT** tous les gouvernements nationaux et régionaux d'établir des stratégies nationales pour le développement écologiquement durable et de coopérer à une échelle internationale à la réalisation d'un développement écologiquement durable dans le monde entier.
2. **RECOMMANDE** que les objectifs fondamentaux fixes pour la réalisation d'un développement écologiquement durable, tels que décrits plus haut, soient adoptés par les pays et mis en oeuvre par les moyens susmentionnés ou par tout autre moyen susceptible de convenir à une situation nationale donnée.